

Stationnement en centre-ville

Mise en service des horodateurs nouvelle génération

Conformément à la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles, la Ville d’Alençon s’est équipée d’horodateurs nouvelle génération (cf CP du 23/11/2017). Ils vont être mis en service à compter du **lundi 8 janvier 2018**.

Pour mémoire, l’arrivée de ces appareils dans l’ensemble des stationnements payants de la ville d’Alençon amènera plusieurs nouveautés dans les habitudes des utilisateurs.

Principales modifications :

- **Entrée du numéro d’immatriculation du véhicule** pour procéder au paiement
- Possibilité de **paiement par carte bancaire et sans contact**
- **15 minutes de stationnement offertes** avec prise de ticket sans paiement
- **2 heures de stationnement offertes le samedi après-midi sur prise de ticket**
- En cas de non-acquittement du droit de stationnement, **application du FPS (forfait post stationnement) fixé à 17 €** par le conseil municipal. En cas de paiement insuffisant, le FPS sera réduit du montant de temps de stationnement réglé.
- Le **tarif résident est de 50 €** par mois et par véhicule pour tous renseignements veuillez contacter le service Stationnement au 02 33 32 41 57.
- Nouvelle tarification :

Zone de courte durée : 2 heures maximum par jour	
Durée	Tarif
15 minutes	Gratuit sur prise de ticket
30 minutes	0,20 €
45 minutes	0,40 €
1 heure	0,70 €
2 heures	1,50 €
2 heures 15 et FPS	17,00 €

Zone de durée normale : Moins de 6 heures par jour	
Durée	Tarif
15 minutes	Gratuit sur prise de ticket
30 minutes	0,20 €
45 minutes	0,40 €
1 heure	0,70 €
2 heures	1,50 €
3 heures	2,50 €
4 heures	3,50 €
5 heures	4,50 €
5 heures 45	5,50 €
6 heures et FPS	17,00 €

Afin d’accompagner et d’aider les automobilistes dans l’utilisation de ces nouveaux horodateurs, **des agents en tenue sont présents dans les rues du centre-ville**.

À noter : à compter du 6 janvier 2018, un flyer sera remis aux automobilistes. Celui-ci présentera notamment la localisation des parkings en centre-ville, le mode d’emploi des nouveaux horodateurs et la présentation de la tarification qui entrera **en vigueur à compter du lundi 8 janvier 2018**.

En pratique

Besoin d’aide ? **Un numéro vert** est mis à disposition des automobilistes pour répondre à toutes leurs questions : **06 16 06 03 86**

Retrouvez toute l’actualité de la Ville
sur www.alencon.fr